

\_\_\_\_\_

Date de Convocation

26/08/2024

Date d’Affichage

26/08/2024

\_\_\_\_\_

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 15

Votants 15

**OBJET :**

**Délibération annuelle  
autorisant le  
recrutement d’agents  
contractuels sur des  
emplois non  
permanents pour faire  
face à un besoin lié à un  
accroissement  
temporaire d’activité**

Secrétaire de séance

Aurore PENNORS



\_\_\_\_\_

L’an deux mille vingt-quatre, le trois septembre à 19 h 00  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la  
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel  
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier  
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE, Eric  
LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE, Jean-Michel HAVEZ,  
Olivier TYTGAT, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle

AUMARD, Anne DAMIE, Rénaud DUREUX, Aurore PENNORS  
Absents excusés : Pierre WAUQUIER, Philippe LAQUAY-  
PINSET, Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

\_\_\_\_\_

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l’article L.  
332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le  
recrutement sur des emplois non permanents d’agents  
contractuels pour un accroissement temporaire d’activité pour  
une durée maximale de douze mois sur une période  
consécutives de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose que la commune ne dispose pas,  
cette année scolaire, du nombre d’animatrices suffisant pour  
encadrer l’effectif d’enfants fréquentant la cantine ; il est donc  
nécessaire de renforcer les services périscolaires, une heure  
par journée scolaire, pour la période 1er septembre 2024 au 4  
juillet 2025, uniquement sur la période scolaire ;

Ainsi, il propose au conseil municipal :

De créer, à compter du 5 septembre 2024 et ce jusqu’au 4  
juillet 2025, un emploi non permanent sur le grade  
d’animateur territorial, dont la durée hebdomadaire de service  
est de 3,25/35ème, et de l’autoriser à recruter un agent  
contractuel sur cette période, suite à un accroissement  
temporaire d’activité de l’encadrement de la pause  
méridienne.

Le Conseil municipal valide cette proposition à l’unanimité.

Fait et délibéré à Ennevelin,  
le 3 septembre 2024,  
Le Maire d’Ennevelin,  
Michel DUPONT

